

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27362**

### Intitulé

Chargé(e) d'expérience en recherche scientifique

#### AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Ecole Supérieure des Techniques de Biologie Appliquée  
(ESTBA)

#### QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur de l'ESTBA

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

210n Conseil et développement agricole ; Recherche agronomique, 331n Etude et recherche médicale

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le(La) Chargé(e) d'expériences en recherche scientifique est l'expert technique métier auprès des ingénieurs de recherche et des chercheurs. Placé sous la responsabilité de ces derniers, il/elle a la responsabilité de mettre en œuvre des expériences de recherche depuis leur conception jusqu'à leur réalisation afin de produire des résultats, ceci en minimisant les coûts et les délais.

- La conception d'expériences pour répondre à une problématique,
- La mise au point et la réalisation,
- L'analyse des résultats des expériences,
- L'encadrement de stagiaires et techniciens,
- La communication en amont et en aval de l'expérience avec le prescripteur et les acteurs du projet.

Les capacités attestées :

Bloc 1 : Situer l'objet de la recherche à effectuer

- Analyser la demande du commanditaire
- Mesurer les avantages et inconvénients des différentes techniques utilisables
- Définir les grandes lignes de l'expérience
- Assurer le suivi du cahier des charges auprès des collaborateurs

Bloc 2 : Réaliser l'expérience répondant à la question scientifique posée

- Adapter le protocole aux contraintes de l'expérience
- Coordonner et vérifier le travail des techniciens et stagiaires
- Déceler d'éventuelles failles pour suggérer une technique alternative
- Analyser le ou les produits de l'expérience
- Interpréter les résultats de l'expérience sur les contrôles et les tests

Bloc 3 : Communiquer sur les résultats obtenus et sur la démarche technique choisie

- Préparer une présentation didactique des résultats
- Rédiger une note de synthèse en français ou en anglais
- Rédiger le protocole expérimental en français ou en anglais, reporter puis archiver les résultats

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi des titulaires de la certification s'exerce généralement au sein des laboratoires de recherche des secteurs suivants :

- Secteur de la santé et de la recherche scientifique appliquée ;
- Secteur de l'écologie et de l'environnement ;
- Laboratoires de recherche de l'industrie pharmaceutique ;
- Plateformes de services en recherche publiques ou privées.

Chargé(e) d'expérience

Responsable de mise en œuvre d'expérience

Assistant(e) d'ingénieur de recherche

Concepteur d'expérience

Attaché(e) de recherche clinique

### Codes des fiches ROME les plus proches :

H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

La certification comporte 3 blocs de compétences :

- Situer l'objet de la recherche à effectuer
- Réaliser l'expérience répondant à la question scientifique posée
- Communiquer sur les résultats obtenus et sur la démarche technique choisie

Pour obtenir la certification, les candidats en formation initiale ou continue sont soumis :

- A une validation des compétences pour chacun des blocs, au moyen de différentes évaluations ponctuelles (études de cas conçues par des

professionnels) à l'ESTBA. Sur les 12 compétences évaluées 9 au moins doivent être acquises

- A l'évaluation des compétences acquise en laboratoire d'accueil par l'employeur, validation de 8 compétences au minimum sur 12

- A une évaluation finale de synthèse des missions menées en laboratoires devant un jury professionnel.

Les candidats à la VAE devront pour leur part constituer un portefeuille de preuves et s'entretenir avec un jury de professionnels et de personnes qualifiées pour obtenir tout ou partie de la certification.

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est composé au minimum de 5 membres. Le pourcentage des membres extérieurs est de 60% et respecte l'équilibre entre représentants employeurs et représentants salariés
En contrat d'apprentissage	X	Le jury est composé au minimum de 5 membres. Le pourcentage des membres extérieurs est de 60% et respecte l'équilibre entre représentants employeurs et représentants salariés
Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé au minimum de 5 membres. Le pourcentage des membres extérieurs est de 60% et respecte l'équilibre entre représentants employeurs et représentants salariés
En contrat de professionnalisation	X	Le jury est composé au minimum de 5 membres. Le pourcentage des membres extérieurs est de 60% et respecte l'équilibre entre représentants employeurs et représentants salariés
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X	Le jury est composé au minimum de 5 membres. Le pourcentage des membres extérieurs est de 60% et respecte l'équilibre entre représentants employeurs et représentants salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

**Référence du décret général :**

**Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :**

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Chargé(e) d'expérience en recherche scientifique (CERS)" avec effet au 22 septembre 2011, jusqu'au 18 décembre 2021.

**Référence du décret et/ou arrêté VAE :**

**Références autres :**

#### Pour plus d'informations

**Statistiques :**

de 10 à 20 certifiés par an

**Autres sources d'information :**

[www.estba.org](http://www.estba.org)

ESTBA

**Lieu(x) de certification :**

Ecole Supérieure des Techniques de Biologie Appliquée (ESTBA) : Île-de-France - Paris ( 75) [75020 Paris]

ESTBA, 56 rue PLANCHAT, 75020 Paris

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

ESTBA, 56 rue PLANCHAT, 75020 Paris

**Historique de la certification :**